

INSTRUCTIONS POUR SIGNER NOTRE PÉTITION

Rendez-vous sur le site de l'Assemblée nationale réservé à notre pétition : [Pétition : Instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers.](#)

Vous obtiendrez cette page Web :

Pétition :

Instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers

Pour signer cette pétition, vous devez compléter 3 étapes :

1. Étape 1 : remplissez le formulaire sous le texte de la pétition et envoyez-le (vous devez accepter les **conditions à respecter** pour pouvoir signer la pétition avant d'envoyer le formulaire).
2. Étape 2 : **consultez votre boîte de courriels et ouvrez le message envoyé par l'Assemblée.**
3. Étape 3 : dans ce message, cliquez sur le lien vous permettant d'enregistrer votre signature.

Vous ne pouvez signer la même pétition qu'une seule fois.

Texte de la pétition

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit protéger les locataires des augmentations de loyer abusives;

CONSIDÉRANT la grande vulnérabilité des locataires, en particulier celle des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les locataires du Québec ont connu, depuis plusieurs années, des augmentations de loyer dépassant largement l'IPC annuel;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations de loyer ont un effet cumulatif comme des intérêts composés;

CONSIDÉRANT QUE le loyer de plusieurs locataires s'approche du dépassement de leur capacité financière d'absorber ces augmentations générant un stress potentiellement dévastateur pour plusieurs citoyens québécois;

CONSIDÉRANT QUE six provinces et le Yukon appliquent déjà un taux maximum d'augmentation des loyers en fonction de l'IPC annuel oscillant entre 1,8 % et 3 %;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement introduit une formule complexe, difficile à évaluer par plusieurs locataires;

CONSIDÉRANT QU' une augmentation des loyers se traduira par une dépense supplémentaire pour le gouvernement en subvention associée au programme du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'approcherait de la formule d'indexation appliquée par le gouvernement aux rentes de retraite du secteur public et parapublic;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal administratif du logement est submergé par des demandes croissantes de fixation du coût des loyers;

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de simplifier la fixation des loyers en établissant annuellement un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers qui ne dépasse pas l'IPC annuel lorsqu'il est inférieur à 3 % et pour un IPC supérieur à 3 %, de limiter à 3 % cette augmentation.

Date limite pour signer : **22 mars 2026**

Nombre de signataires : **1**

Pour signer la pétition

Tous les champs doivent être remplis pour que votre signature soit traitée.

Prénom*

Nom*

Ville*

Province/État*

Pays*

Code postal*

Courriel*

Confirmez votre courriel*

Conditions à respecter pour pouvoir signer la pétition

- Le signataire a pris connaissance du texte de la pétition et y donne son appui.
- Le signataire accepte que son nom, son prénom et le nom de son lieu de résidence figurent sur la liste des signataires.
- Les renseignements fournis par le signataire sont vérifiables.

J'accepte les conditions de signature

ENVOYER

Vous devez avoir accès au courriel inscrit dans le formulaire afin de confirmer votre signature.

The screenshot shows an Outlook email window with the following details:

- Subject:** Demande de confirmation d'une signature de pétition - Message (HTML)
- From:** n nepasrepondre@assnat.qc.ca
- To:** (empty)
- Date:** jeu. 2026-01-08 11:47
- Body:**

Demande de confirmation d'une signature de pétition

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Bonjour,

Le 8 janvier 2026, vous avez signé la pétition suivante sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec : **Instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers.**

Pour confirmer qu'il s'agit de votre signature, cliquez sur le lien suivant, ou copiez-le, puis collez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur Web : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/signer-petition/validation-signature.html?ID=6527045&code=96826cd8-f830-4205-9c4a-b115406077d3>

Date limite pour confirmer votre signature : **22 mars 2026.**

Il est à noter qu'une fois votre signature confirmée, il ne sera plus possible de retirer votre nom de la liste des signataires.

Si vous n'avez pas signé cette pétition ou si vous ne voulez plus la signer, veuillez ne pas tenir compte de ce message.

En cas de problèmes techniques, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : renseignements@assnat.qc.ca.

L'Assemblée nationale du Québec vous remercie de votre collaboration.
- Footer:**

Assemblée nationale du Québec
Téléphone (région de Québec) : 418 643-7239
Téléphone (sans frais) : 1 866 337-8837
Courriel : renseignements@assnat.qc.ca

En cliquant sur le lien, vous confirmez votre signature. Vous pouvez utiliser un même ordinateur pour plusieurs signatures en autant que vous puissiez récupérer le courriel de la signature et confirmer la signature.

Pour les gens qui n'ont pas d'adresse courriel, vous pouvez recueillir des signatures papier en vous servant de nos modèles PDF et les poster avant le 12 mars au bureau de la circonscription Rosemont.

Merci de diffuser cette invitation.

Raoul Charbonneau

